

AVIS SUR LE PLU DE SENE

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 21 mai à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le **07 mai** s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de Ronan LE DELEZIR.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	Président
Mme Anne GALLO	1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	3 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Pascal **BARRET**
M. Thierry **EVENO**
Mme Gaëlle **FAVENNEC**
Mme Frédérique **GAUVAIN**

Etaient également présents :

Mme Muriel **HASCOËT** (Directrice)
Mme Juliette **HERRY** (Chargée de mission Révision de la charte)
Mme Morgane **DALLIC** (Responsable du pôle Ressources, Médiation et Cultures)
Mme Marie **TAVENNEC** (Responsable administrative et financière).

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SÉNÉ

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 132-7, L. 132-11, L. 132-13 et L. 153-16 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 333-1 ;

VU le projet de révision du PLU de la commune de SÉNÉ ;

VU la délibération n°2015-07 du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, réuni le 26 janvier 2015 et donnant délégation au Bureau pour émettre les avis sollicités ;

VU la délibération du 25 septembre 2013, le Conseil municipal de SÉNÉ approuvant la Charte du Parc et confirmant l'adhésion au syndicat mixte de gestion, concrétisant ainsi l'adhésion de la Commune à la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Considérant que, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU de la commune de SÉNÉ a été transmis par courrier au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan le 22 février 2024, et que celui-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée ;

Il est proposé de prendre connaissance de l'avis formulé par la commission urbanisme du Parc, réunie le 15 mai 2024, joint en annexe.

Elle propose un avis favorable au projet de PLU de la commune de SÉNÉ, assorti de six recommandations et de trois conseils.

Les recommandations portent sur des engagements des communes à traduire, à travers les politiques qu'elles mènent, les orientations et mesures de la charte. Ces recommandations portent sur :

- La maîtrise des impacts sur les milieux protégés au titre de Natura 2000 et l'accompagnement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Golfe du Morbihan » (annexe p.6) ;
- La protection et l'amélioration des continuités écologiques à travers la qualification des fonctions des éléments linéaires protégés au titre de l'article L151.23 ainsi que l'identification des trames naturelles au sein des zones U (annexe p.9) ;
- La préservation des abords des cours d'eaux, mares et zones humides (annexe p.10) ;
- Le renforcement des performances énergétiques et environnementales des constructions et des aménagements dans les principaux secteurs d'OAP en extension en particulier (annexe p.13) ;
- Le maintien des espaces agricoles notamment par la réduction du périmètre Nlc dédié au camping de Cantizac aux seuls espaces actuellement dédiés à l'activité d'hôtellerie de plein air en place (annexe p.23).

Les conseils portent principalement sur la justification des choix ou sur des transpositions de mesures à améliorer pour parfaire le projet de PLU. Ces observations portent sur :

- La justification de la prise en compte de la charte et en particulier des 32 dispositions pertinentes à transposer dans les documents de planification et engagements des communes à mettre en œuvre la Charte (annexe p.4) ;
- La protection des espaces contribuant aux « paysages emblématiques » définis au Plan de Parc (annexe p.11) ;
- La mise en protection pour gestion de milieux littoraux sur la presqu'île de Langle (annexe p.6) ;
- L'accompagnement de l'évolution qualitative des bâtiments, ouvrages, aménagements et abords des chantiers ostréicoles par la transpositions des recommandations du Guide d'accompagnement pour l'intégration architecturale et paysagère des établissements conchylicoles du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (annexe p.22) ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Bureau Syndical décident à l'unanimité d' :

- EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLU arrêté de la commune de SÉNÉ, assorti de cinq recommandations et de quatre conseils (voir annexe).

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,

Ronan LE DÉLÉZIR

